ALGEMENE UNIE DER VERPLEEGKUNDIGEN VAN BELGIË vzw.

UNION GENERALE DES INFIRMIER(E)S DE BELGIQUE asbl.

ALLGEMEINER KRANKENPFLEGEVERBAND BELGIENS vog.

Bruxelles, le 4 janvier 2016

Rapport de la réunion du Conseil d'administration de l'AUVB-UGIB-AKVB du 8 décembre 2015

Présents

ACN	Paul Sonkes, Geoffroy Berckmans
AFISCEP	Maria-Pia Delconte
AFISO	Myriam Pietroons
ASTER	Isabelle de la Charlerie
AUVB-UGIB-AKVB	Wouter Decat
BVPV	Daniël Schuermans
COMPAS	Francine Duchateau
FIBB	Meidmi Dellaturca
FNIB	Thierry Lothaire, Nassira Belghezli
FNBV	Jet Van Hoek, Katrien Duthoo, Liesbeth Vanheck, Stéphanie Blontrock
KPVDB	Josiane Fagnoul
MEDERI:	Christine Van Cante
NVKVV	Marc Koninckx, Magda Vermeulen, Hendrik Van Gansbeke
VBVK	Karin Keppens

Excusés:

ACIBELL	Martine Vanschoor
AISPN	Samuel Meert
COMPAS	Christine Heymans
FNBV	Stéphanie Blontrock
FNIB	Alda Dalla Valle
GIFD	Nadine Chard'Homme
KPVDB	Annemie Ernst
NVKVV	Ellen De Wandeler, Vanheusden Heidi
VBVK	Julien Libbrecht
VVOV	Monique Van Hiel, Maria Loureiro, Peter De Gang
VVVS	Door Lauwaert et Claudia Peeters

Ordre du jour

1. Approbation et suivi du rapport de la réunion du CA du 10 novembre 2015 (voir annexe)
2. Non-communication du ministère des Affaires sociales et de la Santé publique – actions possibles
3. Affiliation à l'EFN – représentation internationale AUVB-UGIB-AKVB
4. Projet : label « bien-être du personnel infirmier » (annexe à suivre)
5. État des lieux : formation en soins infirmiers

6. Rapports du CFAI et de la CTAI
7. Rapports des trois chambres
8. Informations
    a. Table ronde : Plan conjoint en faveur des malades chroniques
    b. Journée internationale des infirmières : 12 mai 2015
9. Divers

Déroulement

Au préalable : La composition du Conseil d'administration a subi un certain nombre de modifications. Marc accueille les nouveaux délégués des organisations suivantes :

- FNBV : Liesbeth Vanheck (département soins infirmiers Hogeschool Gent enseignement) et Stephanie Blontrock (pédiatrie St. Jan)
- MEDERI : Christine van Cante (anciennement membre du Conseil d'administration pour la FNBV, aujourd'hui pour Mederi)
- ABIHH : Anne Bennert

1. Approbation et suivi du rapport de la réunion du CA du 10 novembre 2015

Aucune remarque n'est formulée à propos du rapport de la réunion du 10 novembre 2015. Ce rapport est approuvé.

Au niveau du suivi, il est question de l'importance de l'uniformité dans les messages que l'AUVB-UGIB-AKVB adresse à l'extérieur. En adoptant un profil uniforme dans sa communication, l'organisation ne fait qu'accroître sa force d'impact. Par ailleurs, il est utile et nécessaire que chaque organisation professionnelle affiliée puisse continuer à s'exprimer individuellement.

2. Non-communication du ministère des Affaires sociales et de la Santé publique – actions possibles

Lors de la réunion de novembre du Conseil d'administration, il a été décidé d'envoyer un courrier à la ministre De Block afin d'exprimer notre préoccupation et de lancer un appel à la concertation à propos des décisions que la ministre prendra concernant les soins infirmiers en général, et la formation en soins infirmiers en particulier. La ministre confirme en effet que la situation actuelle, qui perdure depuis 1960, restera inchangée. Ce courrier a été envoyé le 17 novembre 2015.
À ce jour, l'AUVB-UGIB-AKVB n'a pas encore obtenu de réponse et n'a pas été invitée à s'entretenir avec la ministre.
Les membres du Conseil d'administration de l'AUVB-UGIB-AKVB expriment leur mécontentement à l'égard de cette absence de communication et de la politique rigide et corporatiste menée par le cabinet De Block.

Bien que le délai de réponse ne soit pas encore écoulé, l'AUVB-UGIB-AKVB souhaite adopter une attitude proactive. En l'absence de réponse ou en cas de réponse négative, le Conseil d'administration décide qu'il publiera une lettre ouverte immédiatement après les vacances de Noël. L'AUVB-UGIB-AKVB y répétera clairement ses points de vue et demandera expressément à ce qu'ils soient acceptés. Cette lettre ouverte sera largement diffusée aux organisations professionnelles affiliées, mais aussi aux parties prenantes et aux partis politiques.

3. Affiliation à l'EFN – représentation internationale AUVB-UGIB-AKVB

Au cours de la réunion de novembre 2015, il a également été proposé de demander le soutien de l'EFN. Cette demande a été soumise à M. De Raeve, à la suite de quoi l'EFN a formulé une proposition d'affiliation de l'AUVB-UGIB-AKVB. Après avoir entendu la FNIB et obtenu un avis positif, le Conseil d'administration prend la décision de principe de s'affilier à l'EFN. Un entretien est prévu au bureau de l'AUVB-UGIB-AKVB le 20 janvier 2016.

4. Projet : label « bien-être du personnel infirmier »

L'ACN propose de créer un label pour refléter la mesure dans laquelle les établissements tiennent compte du bien-être du personnel infirmier. Suivant sa proposition, ce label pourrait être octroyé aux hôpitaux, aux maisons de repos et de soins, ainsi qu'aux services de soins à domicile. M. Geoffroy Berckmans donne des explications au moyen d'une présentation PowerPoint (voir annexe). L'ACN interroge le CA sur son intérêt pour la création d'un tel label.

Après discussion, le Conseil d'administration décide de soutenir cette initiative constructive dans la perspective du développement de l'art infirmier. Toutefois, en raison des priorités actuelles liées à la formation en soins infirmiers, aux spécialisations et à la problématique de la fin de carrière, il décide de reporter le projet et de reprendre cette proposition ultérieurement. En outre, cela donnera à l'AUVB-UGIB-AKVB le temps de mettre au point une procédure relative à la manière d'élaborer et de soutenir ce type de projets. (Un cadre ou un schéma pourrait être obtenu auprès de la Fondation Roi Baudouin.)

5. État des lieux : formation en soins infirmiers

a) Flandre

En septembre, l'autorité flamande a décidé de porter le bachelier professionnalisant en soins infirmiers à 240 crédits à partir de l'année académique 2016-2017. La durée des études sera ainsi de quatre ans. Cette nouvelle formation sera proposée à partir de l'année académique 2016-2017. Dans le cadre d'une task force réunissant des représentants du VHLORA – acteurs de terrain (avec la chambre néerlandophone de l'AUVB-UGIB-AKVB), du cabinet Enseignement et du cabinet Vandeurzen, un consensus a été atteint en vue de la mise en œuvre concrète de cette formation. Un certain nombre de choses doivent encore être peaufinées, essentiellement concernant les accords avec les autorités fédérales.

À cet égard, il est important de noter les points suivants :

- Les formations de « bachelier après bachelier » dans le cadre des spécialisations en soins infirmiers sont supprimées en Flandre. Les formations existantes devront être converties en formations de post-graduat, ce qui implique notamment qu'il sera préférable que les infirmières se trouvent sur le terrain pour suivre leur formation.
- L'IF-IC reverra la pondération sur la base de la différenciation des fonctions entre les bacheliers et le niveau HBO5. Il s'agira de partir de la pratique actuelle et non du niveau de formation des professionnels.
- Une attention particulière doit être accordée au dossier des spécialisations. Plusieurs membres demandent qu'un dossier reprenant des propositions de l'AUVB-UGIB-AKVB soit mis sur la table dans un avenir proche.

Dans le prolongement de cette première task force, deux nouveaux groupes de travail vont être lancés : une task force sur la « formation HBO5 » et une task force sur le « stage contractuel ».
La chambre néerlandophone de l'AUVB-UGIB-AKVB veut tenir son engagement et souhaite apporter une contribution structurelle à la réforme de la formation HBO5, mais aussi à la qualité du stage contractuel. Un courrier sera adressé aux cabinets concernés afin de demander la désignation de deux représentants pour chacun des deux groupes de travail.

b) <u>Wallonie</u>

Du côté francophone, un document conceptuel examinant conjointement les différents aspects de la réforme a été rédigé. Il a été déposé le 1er décembre et doit encore être validé. Il ne pourra être diffusé qu'à partir de ce moment. Il n'y a toutefois aucune garantie que la proposition wallonne sera acceptée immédiatement au niveau européen. Par exemple, l'Europe pourrait émettre une objection en ce qui concerne le contenu des 2.300 heures de stage, sachant que le texte conceptuel propose que des exercices de simulation soient également considérés comme des stages, en plus du contact direct avec les patients. Comme la Flandre, la Wallonie veille au dynamisme de l'environnement d'apprentissage.
En dépit des préférences exprimées par les organisations professionnelles, les politiques wallons plaident pour le maintien de la formation du personnel breveté. Leurs arguments en faveur du maintien du brevet sont les suivants :

- la pression des syndicats et la crainte d'actions sociales (en particulier vis-à-vis de la Flandre) ;
- les motifs économiques ;
- la chute prévue du nombre d'infirmiers dans les 30 années à venir ;
- le besoin d'une réforme structurelle.

Jusqu'à présent, aucune décision n'a été prise. Pourtant, le temps commence à presser.

c) Belgique germanophone

Il y a une concertation avec le cabinet, mais il est surtout question de la situation au sein des communautés.

6. Rapports du CFAI et de la CTAI

a) Conseil fédéral de l'art infirmier

Dans un courrier du 5 novembre 2015, la ministre De Block a demandé au Conseil fédéral de l'art infirmier de formuler un avis sur le profil de compétences en ce qui concerne la profession des soins de santé pour laquelle il est compétent. Elle attend cet avis pour le 29 février 2016.

b) Commission technique de l'art infirmier

Les mandats à la commission technique doivent être renouvelés le 16 février prochain. À cet effet, le secrétaire de la commission technique a adressé un courrier au SPF Santé publique, dont la réponse est toujours attendue. L'AUVB-UGIB-AKVB enverra un mailing aux membres pour les inviter à poser leur candidature.

7. Rapports des trois chambres

a) Chambre néerlandophone

La réunion du mois de décembre de la chambre néerlandophone a été annulée.

b) Chambre francophone

Alda et Francine font le compte rendu de la réunion du 2 décembre 2015.

Sujets abordés :

- L'instauration d'un système de contrôle pour les prestations de soins à domicile et le mécontentement wallon à ce sujet.
- La formation en soins infirmiers en Wallonie et l'absence actuelle de décisions politiques.
- La nécessité de créer des groupes de travail dans le giron de l'AUVB-UGIB-AKVB.
    - La priorité sera accordée aux trois grands dossiers pour 2016.
    - Une proposition visant à réviser le code de déontologie et à demander l'intervention d'un juriste pour ce faire.

L'AIIB a demandé à l'AUVB-UGIB-AKVB de prendre en charge sa cotisation à l'UNPLIB, une fédération francophone des professions libérales et intellectuelles.

Après discussion, le Conseil d'administration rend une décision négative malgré l'avis positif de la chambre francophone. Chaque organisation professionnelle est libre de s'affilier à une autre organisation. Toutefois, il n'incombe pas à l'AUVB-UGIB-AKVB de financer cette affiliation. Il existe une différence claire avec l'affiliation à MDEON, qui est légale-

ment obligatoire, et l'affiliation à l'EFN, qui permet une représentation européenne et internationale pour toutes les organisations professionnelles membres de l'AUVB-UGIB-AKVB.

c) Chambre germanophone

8. Informations

a) Table ronde : Plan conjoint en faveur des malades chroniques

Le 2 décembre 2015, les éléments de contenu provisoires du Guide pour les projets-pilotes « Soins intégrés en faveur des malades chroniques » ont été présentés par le SPF Santé publique et l'INAMI. Au cours de cette présentation, il a été annoncé que les autorités (régionales) concernées organiseraient une deuxième concertation avec les différentes parties prenantes dans les premières semaines du mois de janvier. En plus des exigences de l'INAMI, chaque gouvernement régional et communautaire peut en effet poser des exigences supplémentaires et imposer des conditions. Cette concertation aura pour but d'évaluer les différents aspects du contenu de ce guide avec les acteurs.
Le projet de guide est disponible en version électronique à l'adresse www.chroniccare.be.

d) Journée internationale des infirmières : 12 mai 2015

La discussion est reportée à la réunion de janvier 2016.

9. Divers

a) Mme Francine Duchateau démissionne du Conseil d'administration de l'AUVB-UGIB-AKVB

Le président remercie Mme Duchateau pour ses années d'engagement et de présence au sein du Conseil d'administration de l'AUVB-UGIB-AKVB. Mme Kathye de Labaye prendra sa place au Conseil d'administration.

b) La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu le mardi 12 janvier 2016

Rapport : W. Decat